

Délégation départementale du Loiret

Service émetteur :
Pôle santé publique et environnementale

Affaire suivie par : Caroline NICOLAS
Courriel : Caroline.NICOLAS@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.31.31
Télécopie : 02 38 77 39 11

Chrono : 08082018094259_97000122

Date : **10 SEP. 2018**

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Centre - Val de Loire
Service environnement industriels et risques
Département Impacts santé stratégie de l'inspection
5 avenue Buffon - BP 6407
45064 ORLEANS CEDEX 2

A l'attention de Clara GAGET

Objet : Contribution à avis AE - Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (45)

Par envoi visé en référence, vous m'adressez pour avis le dossier déposé par la société Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, au titre de l'avis de l'autorité environnementale. La société est spécialisée dans l'élaboration et le conditionnement de liquides alimentaires à base de lait et de jus de fruits, sous forme aseptique ou réfrigérée. Le dossier déposé par le pétitionnaire concerne une demande d'extension de l'activité et du plan d'épandage associé.

Le site relève dans ses capacités actuelles de la directive IED. Les évolutions prévues sur le site sont : une augmentation de l'activité (1442 tonnes de produits finis par jour sur 312 jours), l'acquisition de nouvelles parcelles, la création de nouveaux locaux de stockage, la réorganisation des locaux existants ainsi que l'implantation de nouveaux équipements techniques, corolaire à l'augmentation de l'activité (chaufferie, production de froid et d'énergie). Au terme du projet, deux tours aéroréfrigérantes et deux tours hybrides seront ajoutées. Le plan d'épandage associé porte sur vingt-deux communes.

Le site emploiera à terme 550 personnes (hors intérimaires) et sera susceptible de fonctionner 7j/7 et 24h/24 environ 312 jour/an (contre 250 j/an actuellement).

A – INSTALLATION DE LA LAITERIE

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes pour ce qui concerne l'évaluation des risques sanitaires liés à l'installation :

1. Impacts potentiels sur les ressources en eau d'alimentation humaine et les eaux de loisirs

Le site est alimenté en eau potable par deux forages captant la nappe de Beauce. Il se situe en dehors de tout périmètre de protection rapprochée de captage d'eau destinée à la consommation humaine du Loiret.

Aucune baignade déclarée n'existe dans ce secteur.

1. Populations situées à proximité et usages

L'entreprise est implantée au lieu-dit « Grandes Beaugines » à une centaine de mètres au nord du centre-ville de Saint-Denis-de-l'Hôtel, à l'interface entre les zones rurales et boisées et les zones urbanisées de la commune.

Une zone d'activités sportives et des zones habitées sont recensées à proximité de l'installation. Il s'agit en particulier des lotissements « L'Eglantine » situés à 1 mètre à l'ouest des limites de propriété, et « La Saulaie » à 245 mètres au sud-ouest. Les établissements recevant du public ainsi que ceux accueillant des publics sensibles ont été recensés.

2. Analyse des effets sur la santé

2.1. *Le bruit*

L'ambiance sonore autour du site est caractérisée par la circulation routière.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée le 19 septembre 2016 en périodes diurne et nocturne, pendant une période représentative du fonctionnement de l'établissement.

Les sources de bruit sur le site sont les émissions liées à la circulation des véhicules, aux chargements / déchargements et celles liées aux groupes frigorifiques, ventilation des bâtiments, aérateurs de la station d'épuration, chaufferie, transformateurs et condenseurs.

Deux Zones à Emergence Réglementée (ZER) ont fait l'objet d'un suivi. Elles montrent des émergences conformes, dont l'une (ZER 2) qui atteint la valeur maximum admissible en période nocturne.

La modélisation acoustique pour l'état futur ne montre que très peu d'augmentation acoustique en ce point. Ces résultats ne tiennent pas compte de l'effet d'écran de futurs bâtiments, ni du merlon de protection de 3 mètres qui sera édifié.

→ Une campagne acoustique devra être menée après la modification du site afin de confirmer les prévisions de la modélisation.

2.2 *Identification des dangers*

Les rejets issus de l'entreprise ont été identifiés. Ce sont au final les Nox, les gaz d'échappement des véhicules, les légionelles et agents pathogènes qui sont retenus. Ces derniers n'étant émis qu'en situation non maîtrisée, ils ne doivent pas être pris en compte dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires.

Un schéma conceptuel est présent en page 250. Il a pour objectif de préciser les relations entre les substances émises et les milieux et points d'exposition au regard des vecteurs de transfert de pollution. Or, il a été réalisé en intégrant tout type de voie de contamination : il ne correspond pas à la réalité des exposition susceptibles d'être générées par le site puisque seule la voie d'exposition par inhalation est pertinente.

2.3 *Evaluation des expositions*

Des valeurs-repère ont été recherchées, à défaut de disponibilité de valeurs toxicologiques de référence.

Le dossier conclut à une absence d'augmentation du risque sanitaire au vu des émissions liées au site.

B – PLAN D'EPANDAGE

Ce sont vingt-deux communes qui sont concernées par le plan d'épandage. Ce sont 800 tonnes de matières sèches qui sont épandues par an.

Aucune parcelle n'est comprise dans un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

Des parcelles sont localisées à proximité de l'étang de la Vallée (environ 100 mètres). J'attire votre attention sur la présence d'une baignade déclarée dans la partie sud de l'étang.

Après étude du dossier présenté par le pétitionnaire, je suis favorable au projet présenté par le pétitionnaire, sous réserve de la remarque émise au paragraphe 2.1.

Pour la déléguée départementale du Loiret,
La responsable du pôle SPE,


Annaig HELLEU

Destinataire en copie :
DDPP 45

